



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Journée internationale  
de la femme 2015



**REPENSER**

**L'AUTONOMISATION**

**DES FEMMES ET**

**L'ÉGALITÉ DES GENRES**

**EN 2015**

**ET AU-DELÀ**

Document de synthèse de l'UNESCO  
à l'occasion de la Journée Internationale  
de la Femme  
Mars 2015

---

Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'Éducation, la Science et la Culture  
Division pour l'Égalité des Genres  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015

Crédits graphiques : Elise Gautier

# INTRODUCTION

En 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (DPAB) ont été adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes puis approuvés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1996. 189 Etats se sont engagés à respecter le Programme d'action de Beijing. Ce dernier constitue un cadre général pour réaliser l'égalité des genres et l'émancipation des femmes et des filles.

Les gouvernements, la communauté internationale et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales du secteur privé, sont appelés à prendre des mesures stratégiques pour l'autonomisation des femmes et des filles dans les 12 domaines critiques suivants : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels permettant de favoriser la promotion des femmes, les droits fondamentaux des femmes, les médias, l'environnement et les petites filles.

Le bilan des progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 20 ans après son adoption (Beijing+20) intervient à un moment stratégique. En effet, la communauté internationale intensifie ses efforts vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et travaille également sur l'élaboration d'un agenda pour le développement de l'après-2015 et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les procédures étroitement liées d'examen de Beijing+20 et de l'élaboration de l'agenda pour le développement fournissent une occasion unique de positionner l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au cœur de l'agenda mondial. En plus d'être des priorités, ce sont également des outils essentiels pour la réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions.

En ce moment décisif, l'UNESCO célèbre la Journée Internationale de la Femme avec pour thème « Repenser l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en 2015 et au-delà ». Ce document de synthèse fournit un support pour la conférence de l'UNESCO en mettant en lumière le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans les domaines de compétences de l'UNESCO (les femmes et l'éducation, les médias et l'environnement). De plus, il présente deux nouveaux domaines de travail importants pour l'UNESCO dans le cadre de l'après-2015 : les violences faites aux femmes et les femmes et les conflits armés.

# Partie I – L'UNESCO et Beijing +20

La première partie de ce document comprend l'examen des progrès réalisés dans les domaines critiques du Programme d'action qui sont directement liés aux domaines de compétences de l'UNESCO.

## Domaine critique 2 : Education et formation des femmes

---

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) font spécifiquement référence, et ce pour la première fois, au droit des femmes et des filles à l'éducation, en établissant un objectif pour garantir que d'ici l'an 2000, les gouvernements s'engagent à « assurer l'accès de toutes et tous à l'enseignement de base et permettre à 80 % au moins des enfants en âge d'aller à l'école d'achever leurs études primaires ; assurer un accès égal aux filles et aux garçons à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 ; assurer l'enseignement primaire universel dans tous les pays avant 2015 ».

Le cinquième objectif du Cadre d'Action de Dakar sur l'Education pour tous (EPT) et le troisième objectif des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tous deux adoptés en 2000, mettent également l'accent sur l'élimination des disparités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire.

En tant qu'agence des Nations Unies spécialisée dans l'éducation, l'UNESCO a depuis longtemps souligné l'importance de l'égalité des genres dans l'éducation formelle et informelle comme droit fondamental. L'engagement de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans l'éducation fait partie de son mandat pour la promotion de l'éducation en tant que droit humain.

Dans ce contexte, l'UNESCO s'efforce de mettre en œuvre les six objectifs du Programme d'action de Beijing concernant l'éducation et la formation :

Objectif stratégique B.1. Assurer un accès égal à l'éducation.

Objectif stratégique B.2. Eliminer l'analphabétisme féminin.

Objectif stratégique B.3. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente.

Objectif stratégique B.4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires.

Objectif stratégique B.5. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application.

Objectif stratégique B.6. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes.

## Les progrès réalisés

De nombreux pays ont réalisé d'importants investissements et progrès dans l'éducation ces dernières années. Ce sont les conséquences de la mise en œuvre de la DPAB et d'autres engagements internationaux en faveur de l'éducation des filles et des femmes.

Des progrès ont été réalisés pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international :

- En 2012, plus des deux tiers des pays ont atteint la parité entre les genres à l'école primaire<sup>1</sup>.
- Le taux brut de scolarisation des filles dans le premier cycle du secondaire est passé de 69 % à 81 % entre 1999 et 2010, et de 43 % à 58 % dans le second cycle du secondaire au cours de la même période<sup>2</sup>.
- A l'échelle mondiale, le taux d'alphabétisme des adultes a augmenté au cours des deux dernières décennies, passant de 76 % en 1985-1994 à 84 % en 2005-2010<sup>3</sup>. Dans 83 pays disposant de données, la parité entre les genres dans l'alphabétisation des adultes s'est améliorée à l'exception d'un pays<sup>4</sup>.

## Les obstacles qui demeurent<sup>5</sup>

- Seuls 60 % des pays avaient atteint la parité en termes d'éducation primaire en 2011 ; 38 % des pays avaient atteint la parité en termes d'éducation secondaire. Parmi les pays à faible revenu, 20 % seulement avaient atteint la parité entre les genres au niveau primaire, 10 % au premier cycle du secondaire et 8 % au deuxième cycle du secondaire.
- Bien qu'il y ait eu une augmentation du taux de scolarisation dans l'éducation primaire dans les régions en développement, 31 millions de filles n'étaient pas scolarisées en 2011, et 55 % d'entre elles n'iront probablement jamais à l'école.
- Suite à des années d'éducation de mauvaise qualité et de besoins insatisfaits en termes d'apprentissage, 493 millions de femmes sont analphabètes, ce qui représente près des deux tiers des 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde. Plus de 100 millions de jeunes femmes vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure sont incapables de lire une seule phrase. Malgré les récentes avancées en matière d'éducation des filles, une génération de jeunes femmes a été laissée pour compte.
- L'interaction entre appartenance à un genre et pauvreté est une source puissante d'exclusion. Les filles les plus pauvres sont en marge des progrès de l'éducation. En moyenne, si les tendances actuelles perdurent, l'Afrique subsaharienne n'atteindra pas l'éducation primaire universelle avant 2069 pour les garçons les plus pauvres et en 2086 pour les filles les plus pauvres.
- Les femmes enseignantes sont particulièrement absentes dans les pays où il existe une grande disparité entre les genres dans la scolarisation. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne, les enseignantes représentent moins de 40 % des effectifs dans 43 % des pays au niveau de

<sup>1</sup> UNESCO, *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*, Paris, UNESCO, 2012, p.22.

<sup>2</sup> UNESCO, *Banque de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO*, Mai 2012.

<sup>3</sup> UNESCO, "Jeunes et compétences : l'éducation au travail", *Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, 2012.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> UNESCO, "Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous", *Rapport mondial de suivi sur l'EPT – Résumé sur l'égalité entre les genres*, Paris, UNESCO, 2013/4.

l'enseignement primaire, dans 72 % des pays au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire et dans tous les pays au niveau de l'enseignement secondaire supérieur<sup>6</sup>.

## Le travail de l'UNESCO concernant l'éducation des femmes et des filles

Depuis la Conférence de Beijing, l'UNESCO a adopté une stratégie éducative visant à aider les Etats Membres à renouveler leurs systèmes d'éducation pour faire de l'accès à l'éducation pour tous et de l'enseignement continu une réalité. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes et les filles, étant donné que la discrimination fondée sur le genre est à la fois une cause et une conséquence de formes plus larges d'inégalités de genre dans la société. Ainsi, l'UNESCO s'est engagée à promouvoir l'égalité des genres à l'intérieur et au travers des systèmes d'éducation pour rompre le cycle des inégalités.

L'UNESCO encourage l'intégration des questions d'égalité des genres dans l'éducation à tous les niveaux (de l'enfance à l'enseignement supérieur), dans tous les contextes (formel, non formel ou informel) et dans tous les domaines d'intervention (de l'aménagement des structures à la formation des enseignants). Cette recherche de moyens plus efficaces pour offrir une éducation de qualité pour tous, et particulièrement pour les femmes et les filles, a été soutenue par l'UNESCO bien avant la Conférence de Beijing et s'est depuis intensifiée.

Voici quelques exemples du travail de l'UNESCO dans ce domaine :

### « Une vie meilleure, un avenir meilleur » (Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes)

L'UNESCO a lancé le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes en 2011. Celui-ci est fondé sur la conviction que l'éducation des filles et des femmes peut rompre le cycle de la pauvreté et favoriser une plus grande justice sociale. Le Partenariat cherche à élargir les opportunités d'apprentissage pour les adolescentes et les femmes ainsi qu'à trouver des solutions à certains des plus grands défis et obstacles à leur éducation.

Une attention particulière est donnée à l'élargissement et l'amélioration de la qualité de l'éducation pour les filles et les femmes au niveau du secondaire et dans le domaine de l'alphabétisation. L'accent porte également sur les initiatives locales réussies, la reproduction des bonnes pratiques et l'implication de nouveaux acteurs.

### “Une vie meilleure, un avenir meilleur”

#### ■ Le Fonds Malala pour l'éducation des filles (Pakistan, 10 millions de dollars)

Le Pakistan, pays d'origine de Malala Yousafzai, s'est allié à l'UNESCO pour protéger et promouvoir l'éducation des filles au Pakistan et à l'étranger. Le programme a pour but de renforcer les capacités dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle. Il fournit une formation sensible au genre à l'attention des enseignants et entraîne une prise de conscience dans les communautés afin d'améliorer l'accès à un milieu d'apprentissage sûr et de bonne qualité pour les filles vivant dans les régions difficiles d'accès.

<sup>6</sup> Ibid.

■ **Le Partenariat UNESCO/HNA (Groupe HNA, 5 millions de dollars)**

Signé en février 2014, il s'agit d'un accord cadre de cinq ans (2014-2018) pour financer l'éducation des filles et des femmes en Afrique et en Asie du Sud. L'objectif est d'élargir l'accès et la qualité de l'éducation notamment pour les adolescentes vivant dans des lieux difficiles d'accès. Il s'agit également d'assurer qu'elles restent à l'école et achèvent leur éducation à tous les niveaux et que les environnements d'apprentissage soient sûrs et exempts de violence liée au genre en milieu scolaire.

■ **L'éducation des filles et des femmes grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au Sénégal et au Nigéria (Procter & Gamble, 3,15 millions de dollars)**

Lancé en 2012, le projet cherche à atteindre 40 000 filles et femmes âgées de 15 à 55 ans et possédant des capacités de lecture élémentaires sur une période de deux ans. Pendant la première phase du projet, 200 classes ont été ouvertes dans sept régions du Sénégal avec plus de 4 000 filles et femmes inscrites et 2 300 filles et femmes ont suivi les cours à distance grâce à la formation et l'utilisation des TIC. 1 000 filles ont reçu un soutien scolaire supplémentaire pour les aider à rester à l'école. Le projet sera bientôt lancé au Nigeria.

### **Le Programme d'apprentissage mobile**

Le Programme d'apprentissage mobile de l'UNESCO examine la manière dont la technologie mobile, sous la forme d'un téléphone basique ou d'une tablette nouvelle génération, peut accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation et dans d'autres domaines.

La dernière décennie a vu l'émergence de programmes utilisant avec succès les appareils mobiles afin d'étendre et d'améliorer les opportunités éducatives disponibles pour les femmes, en particulier dans les pays en voie de développement où les inégalités de genre sont les plus importantes. L'UNESCO explore notamment la manière dont les contenus et la formation sensibles au genre, le soutien à l'alphabétisation et les capacités de développement peuvent améliorer l'éducation des femmes et des filles.

La Semaine de l'apprentissage mobile de l'UNESCO 2015 a pour thème l'autonomisation des filles et des femmes. Elle servira de lieu d'information et de discussion sur les programmes, initiatives et contenus liés à la technologie, qui permettent de réduire les écarts entre les genres dans le domaine de l'éducation.

## **Domaine critique 10 : Les femmes et les médias**

---

Le rôle des médias dans la promotion de l'égalité des genres et de la diversité dans tous les domaines a été souligné par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995. Toutes les parties prenantes sont invitées à joindre leurs forces pour combattre « les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias ».

Etant donné que les nouvelles technologies de la communication se généralisent dans tous les domaines, l'UNESCO s'est engagée à permettre, par tous les moyens, l'accès le plus large possible à l'information de telle sorte que les femmes en soient parties prenantes, et à s'assurer que le contenu même des émissions soit véritablement conçu comme une aide pour les femmes et leur insertion dans

la société. Cela a nécessité le renforcement des capacités de communication locales pour assurer que les femmes aient les moyens d'y contribuer.

Ainsi, les efforts de l'UNESCO répondent aux deux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing :

Objectif stratégique J.1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication.

Objectif stratégique J.2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

### Les progrès réalisés<sup>7</sup>

- En 2010, selon le Projet mondial de monitoring des médias effectué tous les cinq ans depuis 1995, 24 % des personnes que l'on entend ou desquelles il est question dans les nouvelles de la presse écrite, de la radio et de la télévision sont des femmes : un chiffre en augmentation par rapport aux 17 % observables en 1995.
- Depuis l'an 2000, le pourcentage de reportages présentés par des femmes en comparaison avec ceux présentés par des hommes a augmenté dans tous les thèmes majeurs, à l'exception de la science et de la santé.
- La présence des femmes dans les reportages de l'étranger a augmenté pour correspondre à leur présence dans les reportages locaux.

### Les obstacles qui demeurent<sup>8</sup>

- Dans les médias, 76 % - soit plus de 3 personnes sur 4 – sont des hommes.
- Seulement 6 % des reportages abordent des questions d'égalité ou d'inégalité des genres.
- A titre de personnes interviewées ou entendues dans les reportages, les femmes demeurent confinées au rang de « personnes ordinaires » (19 % des porte-parole et 20 % des experts) alors que les hommes continuent d'être principalement représentés comme experts (81 % des porte-parole et 80 % des experts).
- Quelque 46 % des reportages renforcent les stéréotypes genrés, presque huit fois plus que ceux qui questionnent ces mêmes stéréotypes (6 %).
- Sur Internet, seulement 36 % des reportages de l'échantillon étaient présentés par des femmes, en comparaison aux 64 % qui étaient présentés par des hommes.

---

<sup>7</sup> "Who Makes the News?", Projet mondial de monitoring des medias (GMMP), 2010.

<sup>8</sup> Ibid.

## Le travail de l'UNESCO dans le domaine du genre et des médias

### Les femmes font l'info

Le Programme d'action de Beijing propose comme l'un de ses objectifs stratégiques d'améliorer l'accès des femmes et leur participation à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication. Le programme *Les femmes font l'info* répond à cette nécessité.

Lancée annuellement à l'occasion de la Journée internationale de la femme, *Les femmes font l'info* est une initiative globale qui a pour but de sensibiliser à la question de l'égalité des genres dans et à travers les médias, en organisant des débats et en encourageant des solutions et des actions jusqu'à ce que les objectifs soient atteints. C'est dans ce contexte que l'UNESCO a développé des ressources comme l'utilisation d'indicateurs sensibles à la dimension de genre pour les médias et les lignes directrices de la stratégie d'initiation aux médias et à l'information.

### Les indicateurs sensibles au genre pour les médias (ISM)

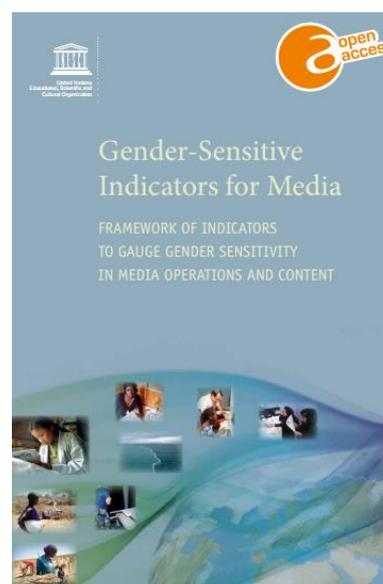
Le secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO s'est engagé au niveau mondial dans un grand nombre d'initiatives répondant aux préoccupations relatives à l'égalité des genres. Les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes travaillant dans les médias et d'égalité dans les reportages concernant les hommes et les femmes, sont d'égale importance et sont vigoureusement poursuivis.

C'est dans ce contexte que l'UNESCO, en coopération avec la Fédération internationale des journalistes et de nombreux autres partenaires, a élaboré le cadre global des indicateurs sensibles au genre pour les médias. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des indicateurs définis par les différents secteurs de l'Organisation pour évaluer efficacement le niveau de développement des médias.

Si les indicateurs sensibles au genre sont entièrement mis en place et pleinement mis à profit, l'UNESCO est convaincue qu'ils auront un impact en termes qualitatif et quantitatif.

### Le renforcement des radios locales grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le projet de l'UNESCO « Renforcer les radios locales par le biais des TIC » vise à combler le fossé entre pauvres, en particulier les femmes et les filles, et le débat public sur des questions d'intérêt public local. Le projet encourage des changements dans la programmation des stations de radios comme le lancement de programmes dédiés aux problèmes concernant les femmes. De telles stations de radio communautaires ont déjà été établies en République Démocratique du Congo, au Kenya, au Lesotho, en Namibie, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Zambie. Les programmes radio diffusés par ces stations s'intéressent à la vie quotidienne de la communauté, traitent des préoccupations des femmes, fournissent des conseils en matière de santé, de soin des enfants, d'alimentation, d'amélioration des méthodes agricoles, de formation professionnelle, d'alphabétisation, des opportunités de travail, etc. En même temps, ces programmes aident à former les femmes journalistes et encouragent leur créativité en général. Ils proposent également des chroniques sur les



discriminations envers les femmes et l'égalité des genres, la représentation des femmes et les stéréotypes sexistes, les droits des femmes en tant que droits humains, etc.

### **"Donner la parole aux femmes népalaises à travers la radio communautaire"<sup>9</sup>**



La station de radio a été créée pour permettre l'émancipation des femmes de Jumla qui souffrent d'un taux élevé d'illettrisme et d'une faible représentation dans les médias traditionnels. L'inauguration formelle de la radio communautaire a été organisée en novembre 2011.

La radio Nari Aawaj (« La voix des femmes ») émet pendant trois heures le matin et trois heures le soir. Elle diffuse des publicités informatives, des chansons népalaises et un programme intitulé « Téléphoner » dans lequel sont discutées les problématiques contemporaines.

Selon Hari Devi Rokaya, vice-présidente de l'ONG Hamro Aawaj, Hamro Sarokar (« Notre voix, nos intérêts ») qui a créé la radio, les questions de genre, les problèmes sociaux et de santé, les

problèmes d'environnement, l'emploi et les droits des femmes sont les thèmes principaux de Radio Nari Aawaj. « *Nous voulons nous attaquer aux problèmes qui n'ont pas été publiquement discutés à Jumla jusqu'à présent* ».

Actuellement, la station radio a deux employés techniques, quatre opérateurs volontaires, quatre reporters et un assistant de bureau. Elle est soutenue par le Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC) de l'UNESCO.

« *Soutenir les stations de radio communautaires est une priorité à long terme pour l'UNESCO et nous sommes heureux de lier cette priorité à l'autonomisation des femmes* », explique Axel Plathe, Représentant de l'UNESCO au Népal.

## **Domaine critique 11 : Les femmes et l'environnement**

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil, 1992), un consensus international a émergé sur le rôle critique des femmes dans la promotion du développement durable. Ce consensus, renforcé par les conférences mondiales suivantes, dont la Conférence de Beijing, a entraîné une attention spéciale de l'UNESCO sur une nouvelle vision de divers travaux dans le domaine du genre et du développement durable.

Les groupes vulnérables - incluant les filles, les femmes, ainsi que les populations autochtones et côtières - sont les plus durement touchés par les changements climatiques, notamment l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Les filles et les femmes jouent souvent un rôle important dans la prévention des risques dans le foyer et la communauté. Elles sont dès lors particulièrement ciblées pour

<sup>9</sup> Site Internet de l'UNESCO, "Donner la parole aux femmes népalaises à travers la radio communautaire", 2011, disponible en anglais : [http://www.unesco.org/new/en/member-states/singleview/news/giving\\_voice\\_to\\_nepali\\_women\\_through\\_community\\_radio/#.VNOkcZ2G9lw](http://www.unesco.org/new/en/member-states/singleview/news/giving_voice_to_nepali_women_through_community_radio/#.VNOkcZ2G9lw)

bénéficier d'un enseignement concernant les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes.

Dans ce contexte, l'UNESCO et sa Division pour l'Égalité des Genres se sont engagées à intégrer les questions relatives à l'égalité des genres dans toutes les initiatives de l'UNESCO concernant le développement durable tels que les changements climatiques, la biodiversité et la réduction des risques de catastrophes.

Le travail réalisé dans le cadre d'une série de programmes répond aux objectifs suivants :

Objectif stratégique K.1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.

Objectif stratégique K.2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable.

Objectif stratégique K.3. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

### Les progrès réalisés<sup>10</sup>

- L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a augmenté à l'échelle mondiale. En 2008, 87 % de la population mondiale utilisait une source d'eau potable de meilleure qualité, une augmentation de 10 points de pourcentage depuis 1990.

### Les obstacles qui demeurent<sup>11</sup>

- Moins de femmes que d'hommes participent aux prises de décisions de haut niveau liées à l'environnement.
- Plus de la moitié des foyers ruraux et environ un quart des foyers urbains en Afrique subsaharienne n'ont pas d'accès facile à des sources d'eau potable et la collecte d'eau échoue principalement aux femmes.
- La majorité des foyers en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-est utilise des combustibles solides pour faire la cuisine sur un foyer ouvert ou dans des fours traditionnels ne disposant d'aucune cheminée ou hotte, affectant de manière disproportionnée la santé des femmes.

### Le travail de l'UNESCO dans le domaine du genre et de l'environnement

---

<sup>10</sup> Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES), *Les femmes dans le monde 2010 : tendances et statistiques*, New York: Nations Unies, 2010, p.146.

<sup>11</sup> Ibid.

## **L'intégration d'une perspective de genre dans l'évaluation et le suivi des ressources en eau**

Le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) a lancé un projet retentissant pour développer et tester la collecte de données ventilées par sexe sur l'eau. Cette initiative répond aux demandes d'une collecte systématique d'indicateurs sur l'eau ventilés par sexe par les agences onusiennes, les ONG, les gouvernements, les militants et les experts sur l'eau. Le WWAP a développé un ensemble d'indicateurs prioritaires sensibles au genre et une méthodologie de données ventilées par sexe qui seront ensuite testés sur le terrain par les Etats Membres dans différentes régions. Ce projet fournit une méthodologie compréhensive pour la collecte de données ventilées par sexe et permettra d'obtenir le premier ensemble de données genrées sur des sujets comme l'autonomisation des femmes et leur participation à la prise des décisions concernant l'eau.

Le projet ambitieux de récolter des données ventilées par sexe sur l'eau est plus que jamais nécessaire. Etant donné les engagements mondiaux en faveur de l'égalité des genres et à la lumière de l'importance de l'eau comme ressource, étant donné les nombreuses et différentes menaces qui pèsent sur les ressources en eau, les décideurs politiques mondiaux ont besoin d'une base de référence de données ventilées par sexe. Ce projet devrait prouver l'importance de données genrées et fournir un soutien important pour le suivi des OMD et des objectifs de développement de l'après-2015.

### **L'initiative pour les femmes océanologues**

La Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO (COI) s'est engagée pour la promotion de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans l'océanologie afin d'assurer aux femmes et aux hommes la possibilité de jouir du même statut et d'une égalité des chances afin de pleinement réaliser leurs droits humains et leur potentiel. En particulier, l'UNESCO-COI s'efforce de promouvoir une présence équilibrée entre les hommes et les femmes dans la communauté des sciences marines. La première étape est la promotion des activités qui incluent les femmes dans la science et la promotion des femmes scientifiques comme modèles d'inspiration pour les jeunes femmes. A cette fin, des femmes qui ont dédié leurs vies aux sciences marines et à la protection de l'environnement marin ont accepté de partager leurs histoires et de nous aider à comprendre comment l'UNESCO-COI peut travailler avec elles dans la promotion de l'égalité des genres. Le projet espère encourager les jeunes femmes à poursuivre des carrières dans la science et en particulier dans l'océanologie.

### **Le genre et la prévention des catastrophes naturelles**

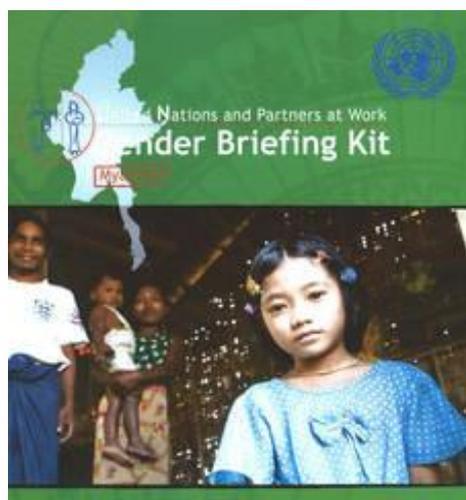
Le programme de préparation et de prévention des catastrophes met l'accent sur les besoins et les rôles des femmes dans le développement d'une culture de résilience face aux catastrophes naturelles.

Il a été mis en évidence que la vulnérabilité et la pauvreté sont étroitement liées à l'égalité des genres. Les femmes sont plus fréquemment victimes des conséquences des catastrophes naturelles que les hommes. Cependant, l'intégration des considérations de genre dans la préparation aux catastrophes et l'éducation aux risques contribue de manière significative à la réduction des effets des catastrophes et à l'amélioration du développement durable.

Ce programme assure l'intégration de l'égalité des genres dans les efforts de réduction des risques à des niveaux différents. Il vise à accroître le nombre de femmes dans la conception des politiques et des stratégies visant à réduire la vulnérabilité face aux catastrophes, le renforcement des capacités en

matière d'intégration de l'éducation pour la réduction des risques de catastrophes dans les programmes éducatifs, la sensibilisation du public et le plaidoyer pour la préparation et la prévention des catastrophes naturelles. Ces efforts visent à assurer une représentation plus équilibrée des genres au sein des réseaux internationaux et régionaux d'expert-es en matière de séismes, volcans, glissements de terrain et risques hydro-météorologiques. Le programme explore également la façon dont l'égalité des genres peut être mieux intégrée dans les orientations politiques pour la réduction des risques de catastrophes en mettant l'accent sur l'éducation, et les politiques d'actions qui peuvent être encouragées en portant une attention particulière au rôle clé des femmes en tant que leaders de la communauté dans les programmes de préparation et de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles.

### Etudes de terrain : Myanmar<sup>12</sup>



A travers son Programme d'éducation pour la récupération post-catastrophe du Myanmar, l'UNESCO permet aux femmes de réduire leur vulnérabilité face à ces risques naturels.

En collaboration avec le Ministère de l'Éducation, le programme prévoit la réduction des risques de catastrophes par la formation du personnel éducatif. La plupart des participants à cette formation sont des enseignantes responsables d'enfants dans le secteur de l'éducation de base.

Une série de modules de formation, développée à la fois avec du matériel d'information, d'éducation et de communication, a été préparée. L'un de ces modules se décline par exemple en une série de neuf affiches et d'un cahier d'activités pour les enfants et la communauté qui ont pour thème la sensibilisation aux catastrophes naturelles. Le cinquième module contient des informations sur la vulnérabilité des femmes lors de catastrophes avec des

suggestions sur la manière d'intégrer les questions de genre dans la formation pour la réduction des risques de catastrophes naturelles.

<sup>12</sup> Site Internet de l'UNESCO, "Sur le terrain au Myanmar", disponible sur : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/special-themes/disaster-preparedness-and-mitigation/disaster-risk-reduction/gender-and-disaster-risk-reduction/>

## Partie II : Domaines importants pour l’agenda post-2015

Les problématiques des violences faites aux femmes et des femmes dans les situations de conflits armés constituaient deux domaines de préoccupation majeurs du Programme d’action de Beijing. Même si l’UNESCO a investi ces questions de manière croissante, et en particulier à travers le travail de la Division pour l’Égalité des Genres, ces dernières demeurent des domaines à développer. La seconde partie de ce document propose une évaluation des progrès effectués depuis 1995, des défis qui demeurent à surmonter et du travail réalisé par l’UNESCO dans les domaines précités.

### Domaine critique 4 : Violences faites aux femmes

---

Les violences faites aux femmes constituent un phénomène complexe qui englobe la violence physique, sexuelle et psychologique. Il s’agit d’une grave violation des droits humains qui est toujours très répandue aujourd’hui. Malgré les avancées réalisées depuis 1995, elles demeurent toujours un fléau mondial.

### Les progrès réalisés

La Déclaration de Beijing a mis en lumière l’ampleur des violences faites aux femmes dans le monde, a donné une définition précise de ce phénomène – en incluant ses aspects physiques, sexuels et psychologiques – et a défini trois objectifs stratégiques et leurs mesures d’application correspondantes, à mettre en place par les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et les organisations internationales.

- Depuis, des progrès importants ont été effectués dans le domaine de la recherche. Dans les années 1990 et 2000, les violences faites aux femmes restaient trop peu souvent signalées et les études utilisaient principalement des analyses régionales, rendant la comparaison du phénomène à l’échelle globale difficile. Les seules données quantitatives que les gouvernements pouvaient collecter étaient les statistiques administratives sur les crimes signalés de viols, d’agressions sexuelles et d’autres types de violences. A présent, la recherche sur les violences faites aux femmes s’est développée et les outils utilisés se sont améliorés. Non seulement les données sont collectées et étudiées à une échelle plus globale, mais de nouvelles méthodologies sont désormais employées – telles que les enquêtes et les questionnaires – ce qui semble encourager et faciliter les témoignages des femmes victimes de violence, tout en permettant de fournir des estimations plus précises et fiables de l’ampleur et de la nature du phénomène.

Grâce à une recherche intensifiée et systématique, et à une dénonciation de plus en plus grande des violences faites aux femmes à l’échelle internationale, des améliorations concrètes peuvent être constatées.

- A l’échelle mondiale, les cas de violences faites aux femmes sont de plus en plus souvent signalés à la police.
- Depuis le début des années 1990, la pratique des Mutilations Génitales Féminines (MGF) a été reconnue comme un problème en termes de santé et de droits humains par la communauté internationale, les gouvernements africains, les organisations de femmes et les associations professionnelles. Certaines données collectées montrent une évolution positive, bien que timide, de la situation, puisqu’elles reflètent une diminution des pratiques de mutilation chez les filles âgées de 15 à 19 ans<sup>13</sup>.
- Depuis 2010, 14 pays d’Amérique Latine ont mis en place une reconnaissance pénale des féminicides – terme qui désigne le fait de tuer ou de violenter une femme en raison de son genre.

### **Les obstacles qui demeurent : recommandations pour un futur exempt de violences faites aux femmes**

Malgré ces évolutions positives, les violences faites aux femmes constituent encore une violation des droits humains très répandue à l’échelle mondiale.

- Selon une étude effectuée par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2013 à partir des données disponibles<sup>14</sup>, à l’échelle mondiale, 35 % des femmes ont subi les violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire, ou des violences sexuelles exercées par d’autres individus que leur partenaire.
- Dans le monde, presque un tiers des femmes ayant eu une relation de couple ont été victimes de violences sexuelles et/ou physiques perpétrées par leur partenaire.
- Un rapport de l’OMS datant de 2014<sup>15</sup>, utilisant les données de 133 pays, couvrant 6,1 milliards de personnes et représentant 88 % de la population mondiale, révèle qu’une femme sur cinq déclare avoir été abusée sexuellement dans son enfance.
- Plus de 65 000 femmes et filles sont assassinées chaque année et en 2012, une femme assassinée sur deux l’a été par son partenaire ou sa famille<sup>16</sup>.

Les conséquences des violences faites aux femmes sont à la fois immédiates et à long terme. En effet, les femmes qui ont été abusées physiquement ou sexuellement par leurs partenaires signalent un plus grand nombre de graves problèmes de santé.

- Elles ont 16 % de plus de risques d’avoir un enfant de très faible poids à la naissance.

---

<sup>13</sup> Donna Clifton et Charlotte Feldman-Jacobs, *Mutilation génitale féminine/excision : Données et tendances*, Population Reference Bureau, 2010

<sup>14</sup> OMS, Département de la Santé Reproductive et de la Recherche, London School of Hygiene and Tropical Medicine et Conseil sud-africain de la Recherche médicale, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l’encontre des femmes*, 2013

<sup>15</sup> OMS, *Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde*, 2014

<sup>16</sup> ONU Femmes, “Mettre un terme à la violence envers les femmes”, 2014:  
<http://beijing20.unwomen.org/fr/in-focus/evaw>

- Elles sont plus de deux fois plus susceptibles d’avoir recours à l’avortement, presque deux fois plus susceptibles de souffrir d’une dépression, et, dans certaines régions, ont 1,5 fois plus de risques de contracter le VIH, comparé aux femmes qui n’ont pas subi de violences domestiques<sup>17</sup>.

De plus, les enfants qui grandissent dans des familles dans lesquelles la violence conjugale est présente peuvent souffrir de plusieurs troubles, ce qui peut avoir pour conséquence que ces enfants soient victimes ou auteurs de violences plus tard dans leur vie.

Ainsi, les principaux objectifs visés en 1995 restent encore à atteindre. Il est évident que les inégalités de genre fondamentales qui existent dans notre société doivent être défiées, afin de créer de nouveaux modèles de féminité et de masculinité, et ainsi des relations plus égales. Il est nécessaire de mieux comprendre les causes fondamentales de ces structures sociales inégalitaires et de ces attitudes négatives, et de traiter ces problématiques en développant et en mettant en œuvre des stratégies de prévention efficaces. Cela requiert une combinaison de recherche orientée vers l’identification des causes sous-jacentes et une formulation et mise en place de politiques qui répondent aux résultats soulignés par la recherche.

### **Etudier les causes et conséquences des violences faites aux femmes ainsi que l’efficacité des mesures préventives.**

Les causes des violences faites aux femmes sont nombreuses et complexes. Elles peuvent intervenir au niveau individuel ou de la communauté, ou encore être structurelles. Cependant, certains rapports globaux, tels que le rapport de l’OMS datant de 2013<sup>18</sup>, ont rendu possible l’identification de risques et de facteurs de prévention clés. Par exemple, les femmes et les hommes avec un faible niveau d’éducation sont plus susceptibles d’être, respectivement, victimes et auteurs de violences domestiques. Des antécédents de violence subie ou exercée constituent également un important facteur de risque pour de futures violences domestiques. Une tendance à accepter la violence est très intimement liée à la perpétration ou à l’expérience de la violence domestique physique et sexuelle. Les croyances en l’honneur de la famille et en la pureté sexuelle sont associées à un manque de pression sociale visant à convaincre les jeunes hommes que les rapports sexuels forcés sont condamnables.

En dépit des progrès effectués, les données principales concernant les violences faites aux femmes sont toujours manquantes. De plus, un défaut d’harmonisation des statistiques rend difficile la comparaison des données et la mise en place de politiques adéquates.

Par ailleurs, le développement de l’évaluation des programmes destinés à la prévention des violences domestiques et des violences sexuelles en est à ses débuts. Toutefois, on observe une tendance claire à l’extension des évaluations des résultats des programmes existants ainsi qu’au développement de nouveaux programmes. Plusieurs organisations – telles que ONU Femmes, le Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies<sup>19</sup>, l’OMS et la Banque Mondiale<sup>20</sup> – travaillent de concert avec les Etats

---

<sup>17</sup> OMS, Département de la Santé Reproductive et de la Recherche, London School of Hygiene and Tropical Medicine et Conseil sud-africain de la Recherche médicale, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l’encontre des femmes*, 2013

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, *Within our reach: solutions to end violence against women*, 2014 (disponible en anglais uniquement)

<sup>20</sup> Diana J. Arango; Matthew Morton; Floriza Gennari; Sveinung Kiplesund; Mary Ellsberg, *Interventions to prevent or reduce violence against women and girls : a systematic review of reviews*, Groupe Banque Mondiale, 2014 (disponible en anglais uniquement)

Membres et les chercheurs pour construire un corps de connaissances sur les facteurs de risque et les solutions efficaces qui peuvent répondre aux violences faites aux femmes.

### Focus Régional – Amérique Latine<sup>21</sup>



Des niveaux croissants de violences faites aux femmes ont été signalés en Amérique Latine, particulièrement en conséquence du crime organisé, du trafic d’êtres humains, du trafic de drogues et de la prolifération d’armes légères. Face à ce phénomène, le Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme des Nations Unies et ONU Femmes ont développé un Protocole Type destiné à l’investigation des assassinats de femmes liés au genre en Amérique Latine.

Actuellement, il n’existe pas de stratégie sur la prévention des violences sexuelles en dehors de la sphère domestique dont l’efficacité ait été prouvée. La seule stratégie qui ait prouvé son efficacité pour prévenir la violence conjugale concerne les programmes scolaires destinés aux adolescents pour prévenir la violence dans les relations de couple. Ils doivent cependant toujours être évalués à l’aune de leur capacité à être mis en place dans des milieux à faibles ressources.

Même s’il est encore trop tôt pour le confirmer, des éléments indiquent que d’autres stratégies pour la prévention des violences conjugales et sexuelles sont efficaces. C’est notamment le cas de l’utilisation de la microfinance alliée à des formations en égalité des genres, et des programmes qui promeuvent des qualités de communication et de relationnel au sein des communautés<sup>22</sup>.

Il apparaît également important de réduire les niveaux d’exposition des enfants à la violence ; de réformer les lois discriminatoires dans le droit de la famille ; de travailler avec les jeunes garçons afin d’aborder les problèmes de perpétuation de la violence sexuelle dès le plus jeune âge, ainsi que d’encourager les hommes à s’engager contre la violence (comme à travers les campagnes Ruban Blanc et « He for She ») ; de renforcer les droits économiques et sociaux des femmes ; et d’éliminer les inégalités de genre quant à l’accès à l’emploi et à l’éducation secondaire.

En conclusion, les mesures statistiques actuelles des violences faites aux femmes fournissent toujours une source limitée d’information, et ce malgré quelques progrès. Il est nécessaire d’améliorer les définitions et les classifications statistiques, ainsi que de les harmoniser au niveau international.

### **Prendre des mesures intégrées pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes, et prendre en charge les femmes qui ont été victimes de violences.**

Le *Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde* montre que de nombreux pays ont commencé à mettre en place des programmes de prévention et des services aux victimes, et à développer des plans d’action nationaux, des politiques et des lois – éléments

<sup>21</sup> HCDH, Ending impunity for femicide across Latin America, 2014  
<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/EndingImpunityLAC.aspx> (disponible en anglais uniquement)

<sup>22</sup> OMS, London School of Hygiene and Tropical Medicine, *Preventing intimate partner and sexual violence against women: taking action and generating evidence*, OMS, 2010 (disponible en anglais uniquement)

nécessaires pour soutenir les efforts de prévention et de réponses face aux violences. De plus, des résolutions de haut niveau qui engagent les Etats Membres à lutter contre la violence interpersonnelle au sein de leurs pays et à travers la construction de réseaux et de partenariats ont été adoptées au niveau international.

Cependant, il est clairement nécessaire d’intensifier nos efforts dans de nombreux domaines, tant pour prévenir la violence que pour fournir les services nécessaires aux femmes qui ont subi des violences.

En effet, il apparaît que seulement deux tiers des pays ont rendu la violence domestique illégale<sup>23</sup>. De plus, les systèmes judiciaires agissent peu pour poursuivre les responsables de crimes contre les femmes, et l’impunité règne. De nombreuses survivantes de viols n’ont pas accès aux services légaux, médicaux, sociaux, et psychologiques dont elles ont besoin pour se reconstruire, s’installer dans des lieux de guérison, et obtenir justice. Des services médicaux doivent également être disponibles pour soutenir les personnes victimes de violences. Le secteur de la santé doit jouer un plus grand rôle dans la lutte contre les violences sexuelles et domestiques commises envers les femmes. Les nouvelles orientations cliniques et politiques proposées par l’OMS au secteur de la santé soulignent le besoin urgent d’intégrer les problèmes liés aux violences faites aux femmes dans les formations cliniques. Des services de soins post-viols adéquats doivent être mis à disposition et accessibles à une échelle beaucoup plus large qu’ils ne le sont actuellement<sup>24</sup>.

### Focus régional – Asie et Pacifique / Afrique

#### ■ Asie et Pacifique<sup>25</sup>

« Tous les pays de l’Asie et du Pacifique ne sont pas dotés d’une législation criminalisant toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles et l’application intégrale et efficace de ce type de législation ne se fait pas sans difficultés. Les États Membres ont indiqué que les obstacles à l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles allaient de l’insuffisance de données et de services à l’existence de systèmes judiciaires peu accueillants et de normes socioculturelles discriminatoires. »

#### ■ Afrique<sup>26</sup>

« Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Droits de la Femme en Afrique (Protocole de Maputo), couvre un large éventail de droits des femmes. Il réaffirme la nécessité de protéger les femmes contre toutes les formes de violence (notamment la violence sexuelle et verbale) et renforce le droit à la dignité, à la vie, à l’intégrité et à la sécurité de la personne physique. Le protocole a été le premier à interdire explicitement les MGF / E subies par 130 millions de filles dans le monde dont la grande majorité vivent en Afrique.

Les 51 pays ayant participé à l’étude ont indiqué l’existence de diverses formes de législations visant la prévention et l’élimination de la violence contre les femmes et les filles ; avec au moins 15 pays africains ayant fait des progrès dans l’élaboration de cadres juridiques visant à éliminer la VCF depuis l’examen de Beijing + 15 en 2009.

<sup>23</sup> ONU Femmes, “La violence contre les femmes”, 2014: <http://beijing20.unwomen.org/fr/infographic/evaw>

<sup>24</sup> OMS, Département de la Santé Reproductive et de la Recherche, London School of Hygiene and Tropical Medicine et Conseil sud-africain de la Recherche médicale, *Estimations mondiales et régionales de la violence à l’encontre des femmes*, 2013

<sup>25</sup> Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (ESCAP), *Examen des progrès accomplis depuis Beijing*, 2014

<sup>26</sup> Conseil Economique et Social des Nations Unies – Commission Economique pour l’Afrique, *Rapport d’évaluation des vingt ans de la mise en place de la Déclaration et du Programme d’Action de Beijing*, 2014

Des progrès remarquables ont été réalisés dans le domaine de la collecte de données, une vingtaine de pays africains ayant établi un point de référence de la prévalence de la violence. Il faut toutefois noter que très peu de pays ont mis en place des mesures pour assurer la sécurité physique des victimes ou supposées victimes de violence contre les femmes à travers la mise en place d'abris / de refuges / de centres de secours malgré les taux élevés de prévalence de la violence conjugale, de la violence sexuelle et des MGF. »

## L’UNESCO et la lutte contre les violences faites aux femmes

Les programmes de l’UNESCO ont pour but de remettre en cause les inégalités de genre sous-jacentes qui persistent dans nos sociétés et qui constituent des barrières majeures à l’élimination des violences sexuelles et sexistes. Nous estimons que le meilleur moyen d’y parvenir est de renforcer la recherche, les formations et les activités de plaidoyer, afin de permettre aux acteurs politiques, à la société civile et aux femmes elles-mêmes de mettre en œuvre les stratégies pour combattre la violence. Nous croyons aussi fermement que les hommes et les garçons devraient être impliqués activement dans les programmes de prévention de la violence en tant qu’agents du changement social.

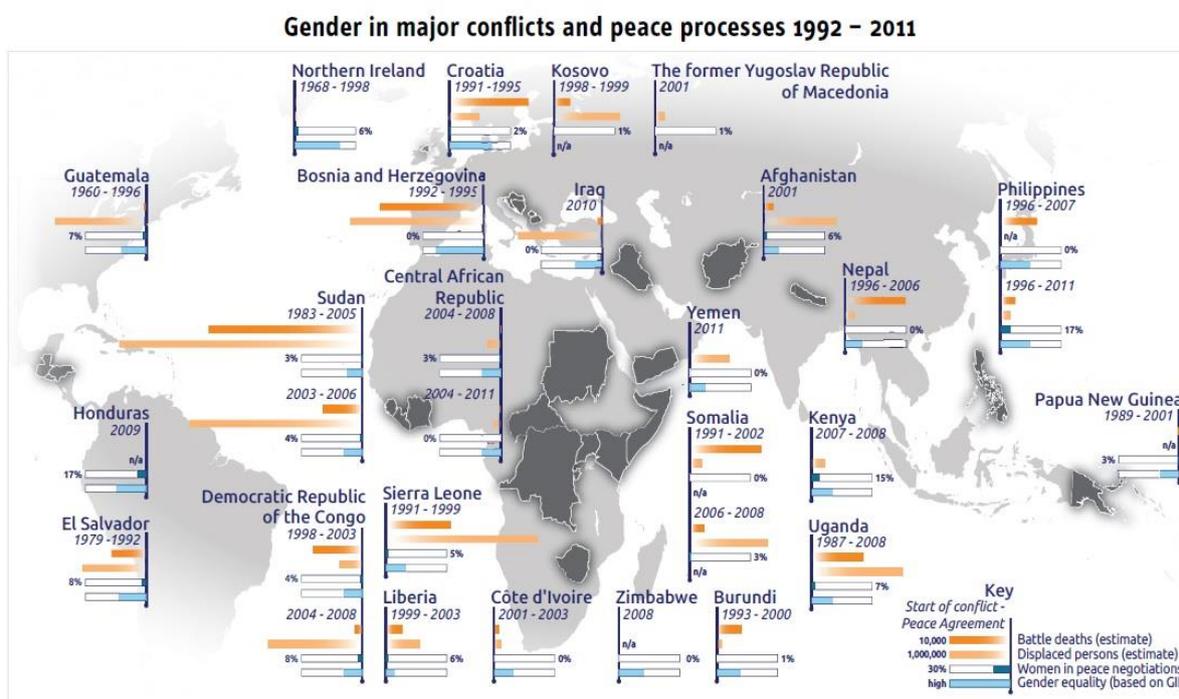
Actuellement, 13 programmes de l’UNESCO sont explicitement dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ils s’intéressent en particulier à l’aspect préventif à travers des programmes d’éducation.

Par ailleurs, nos activités comprennent :

- Un projet lancé dans deux universités de la République Démocratique du Congo en 2011 visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes à travers l’engagement des étudiants en tant qu’ « ambassadeurs » de la prévention de la violence.
- La construction d’un réseau de chercheurs, de décideurs politiques et d’activistes dans le domaine des violences faites aux femmes, qui a débuté avec l’organisation de l’atelier « Prévenir les violences faites aux femmes – Lier recherche et politiques », le 24 Novembre 2011 afin de marquer la Journée internationale pour l’élimination des violences faites aux femmes. Ce travail est perpétué année après année, avec plus récemment la conférence « Genre, Violence et Droits de l’Enfant » (2014) et la préparation d’une publication UNESCO sur la question des réparations pour les femmes victimes de violences sexuelles et sexistes en conflits armés.
- En 2006, l’UNESCO a établi le Centre de documentation et de recherche des femmes palestiniennes, un centre de recherche unique dans la région arabe, qui se concentre en priorité sur les causes des violences faites aux femmes.
- L’UNESCO s’attache aussi à la prévention et à l’élimination des violences de genre en milieu scolaire, qui se produisent au sein ou sur le chemin de l’école. Etant donné que les professeurs et les élèves peuvent être auteurs ou victimes de ces violences, les campagnes de sensibilisation doivent être tournées vers la population scolaire dans son ensemble. L’UNESCO a commencé à s’engager particulièrement sur ces questions à partir de 2012, à travers la publication d’une première évaluation globale des politiques et des pratiques liées aux violences de genre en milieu scolaire. L’UNESCO assure un leadership mondial dans ce domaine, en partenariat avec ONU Femmes, l’UNICEF, l’UNFPA, l’UNGEI et l’IATT pour fournir des lignes directrices globales en 2015.

## Domaine critique 5 : Femmes et conflits armés

La problématique des femmes et des conflits armés constituait déjà un thème important de la Déclaration de Beijing. En effet, cette dernière souligne la gravité de la situation dans laquelle les femmes et les enfants se trouvent lors de conflits, en déclarant que « s’il est vrai que les communautés subissent tout entières les conséquences des conflits armés et du terrorisme, les femmes et les petites filles sont particulièrement touchées en raison de leur place dans la société et de leur genre ». Toutefois, les femmes étaient déjà considérées comme des agents du changement d’une importance capitale, de sorte que « l’égalité d’accès et la pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et leur contribution à tous les efforts déployés pour prévenir et régler les conflits sont indispensables au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité ».



Source : Institut d’Etudes de Sécurité de l’Union Européenne, *Le genre dans les conflits*, 2014

## Les progrès réalisés

Le profond changement initié à Beijing a engendré un certain nombre de résolutions de l’ONU et a donné lieu à des améliorations notables.

- La Résolution du Conseil de Sécurité 1325 adoptée en 2000, suivie de trois autres résolutions, a changé le rôle des femmes, en les plaçant au cœur des délibérations du Conseil de Sécurité.
- La contribution des femmes au maintien de la paix, ainsi qu’à l’élimination des violences sexuelles (y compris le viol comme arme de guerre) est en train de gagner en force et en importance.
- On note également une meilleure représentation des femmes dans les processus de décision des zones en situation de post-conflit : le Rwanda, avec une majorité féminine au Parlement, se positionne à la première place mondiale dans ce domaine ; le Liberia a désormais une femme

présidente ; le Sri Lanka et l’Afrique du Sud dépassent les Etats-Unis dans les classements montrant les réductions d’inégalités de genre<sup>27</sup>.

- En 1995, les femmes et les enfants constituaient environ 80 % des millions de réfugié-es et de personnes déplacées dans le monde, y compris des déplacé-es internes. Actuellement, ces chiffres sont légèrement plus bas, les femmes et les enfants représentant les trois quarts des réfugié-es dans le monde<sup>28</sup>.

## Les obstacles qui demeurent

Cependant, encore aujourd’hui, les conflits armés ont des conséquences désastreuses, et ce notamment pour les femmes.

En reprenant les objectifs stratégiques de la Déclaration de Beijing, on remarque qu’il demeure des défis majeurs en ce qui concerne la question des femmes et des conflits armés, et que des mesures doivent être prises pour y répondre.

### **Protéger les femmes vivant dans des situations de conflits armés ou sous occupation étrangère, et prendre en compte leurs besoins dans des situations de redressement.**

Les femmes doivent faire face à de nombreux abus lors de conflits. Elles sont particulièrement victimes d’enlèvements, de travaux forcés, de combats forcés, d’agressions physiques, d’abus sexuels – y compris le viol comme arme de guerre – ou d’esclavage, parmi d’autres formes d’exploitation et de maltraitance. L’enlèvement des jeunes filles nigérianes par la junte militaire Boko Haram, la pratique du viol systématique perpétrée durant la guerre civile en Syrie, et le nombre de filles yézidis mariées contre leur gré par l’Etat Islamique en Irak constituent quelques exemples frappants de la manière dont les femmes et les filles sont particulièrement touchées dans les situations de conflits.

Adopter des stratégies de prévention et de protection sexospécifiques est donc nécessaire afin d’assurer que les femmes obtiennent des solutions adaptées à leurs besoins, ainsi que pour construire une paix durable. Une analyse de genre des situations de conflits permet de répondre à la violence particulière que subissent les femmes. C’est le cas, en particulier, de l’usage systématique du viol et d’autres formes de violences sexuelles utilisées comme armes de guerre qui a été observé dans de nombreux conflits, notamment les conflits génocidaires dans les Balkans, au Rwanda et au Burundi, au Darfour, au Soudan, et dans l’Est de la République Démocratique du Congo. Par exemple, des estimations prudentes suggèrent qu’entre 20 000 et 50 000 femmes ont été violées durant la guerre de Bosnie-Herzégovine (1992-1995) et qu’entre 250 000 et 500 000 femmes et filles ont été visées durant le génocide rwandais de 1994<sup>29</sup>.

Répondre aux besoins des femmes pendant les conflits armés signifie aussi adapter les budgets. Actuellement, seulement 20 % de l’aide fournie par l’Union Européenne au secteur de la paix et de la sécurité inclut une dimension de genre<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Linda Tarr-Whelan, “L’impact du Programme d’Action de Beijing : de 1995 à 2010”, Human Rights Magazine Vol. 36 No. 3 (en anglais uniquement)

<sup>28</sup> Institut d’Etudes de Sécurité de l’Union Européenne, *Le genre dans les conflits*, 2014 (en anglais uniquement)

<sup>29</sup> ONU Femmes, “Faits en un coup d’œil : statistiques sur la violence à l’égard des femmes”, 2014:

<http://www.endvawnow.org/fr/articles/299-fast-facts-statistics-on-violence-against-women-and-girls-.html>

<sup>30</sup> Institut Européen pour l’Egalité des Genres (EIGE), *Programme d’Action de Beijing : Evaluation des tendances majeurs entre 2007 et 2012*, 2013 (en anglais uniquement)

Il est également nécessaire d’adapter l’offre de protection. Actuellement, 97 % des agents de maintien de la paix sont des hommes, 90 % du personnel de police sont des hommes et on ne trouve que 5 % de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>31</sup>.

En ce qui concerne les nouveaux programmes de relèvement, seuls 22 % des contributions financières ont été attribués aux femmes en 2013<sup>32</sup>. Le rapport 2010 du Secrétaire Général des Nations Unies sur la participation des femmes dans les opérations de consolidation de la paix fournit un Plan d’Action global en 7 points qui engage les Nations Unies à consacrer 15 % de leurs fonds post-conflits aux projets centrés sur les besoins particuliers des femmes, ou visant à faire avancer l’égalité des genres ou l’autonomisation des femmes<sup>33</sup>.

Enfin, dans des contextes de post-conflits, on remarque un très grand besoin de réforme institutionnelle et légale sensible au genre. Il s’avère crucial d’en finir avec la culture de l’impunité et de prendre des mesures de justice transitionnelle pour les femmes qui ont souffert de violences durant les conflits<sup>34</sup>.

**Augmenter la participation des femmes aux processus de résolution des conflits aux niveaux décisionnels, et promouvoir le rôle des femmes pour favoriser une culture de paix.**

Bien que les femmes aient fait leurs preuves en tant qu’agents du changement, elles sont presque totalement absentes des processus de négociations de paix.

- Entre 1992 et 2011, moins de 4 % des signataires des accords de paix et moins de 10 % des participant-es aux tables des négociations étaient des femmes.
- Parmi les 585 accords de paix signés entre 1990 et 2010, seuls 92 contenaient des références aux femmes<sup>35</sup>.

Cette exclusion des processus de reconstruction limite les possibilités de se reconstruire, d’accéder à la justice en cas d’abus des droits humains, et de participer aux réformes des lois et des institutions publiques.

**Focus régional – Asie et Pacifique**

« Quelque 13 États membres ont signalé l’adoption de plans d’action nationaux en rapport avec le programme « les femmes, la paix et la sécurité », dont six pouvaient être obtenus par les canaux d’information publique. La participation des femmes dans les organismes de résolution des conflits et de consolidation de la paix aurait augmenté, même si elles restent minoritaires

<sup>31</sup> Institut Européen pour l’Egalité des Genres (EIGE), *Programme d’Action de Beijing : Evaluation des tendances majeurs entre 2007 et 2012*, 2013 (en anglais uniquement)

<sup>32</sup> ONU Femmes, « Paix et sécurité : quelques faits et chiffres », 2015 : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security/facts-and-figures>

<sup>33</sup> ONU Femmes, « Relèvement et consolidation de la paix », 2015 : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security/recovery-and-peacebuilding>

<sup>34</sup> Ruth Rubio-Marín, *The Gender of Reparations: Unsettling sexual hierarchies while redressing human rights violations*, Cambridge University Press, 2009

<sup>35</sup> ONU Femmes, « Paix et sécurité : quelques faits et chiffres », 2015 : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security/facts-and-figures>

parmi les représentants. Des 40 États membres ayant répondu à l’enquête, 12, situés dans les cinq sous-régions de la CESAP, ont précisé qu’aucune femme n’occupait un poste à responsabilités dans la résolution des conflits et/ou la consolidation de la paix dans leur pays. »<sup>36</sup>

### **Offrir protection, assistance et formations aux femmes réfugiées, déplacées et déplacées internes qui nécessitent une protection internationale.**

Le coût humain des conflits actuels est particulièrement illustré par la situation des réfugié-es, demandeur-es d’asile et personnes déplacées internes. A la fin de l’année 2013, 51,2 millions de personnes ont été déplacées de force – le plus grand nombre jamais observé dans la période post-Deuxième Guerre Mondiale. Alors qu’en 2011, de violents conflits ont forcé quelques 14 000 personnes par jour dans le monde à quitter leurs foyers, en 2013 ce chiffre s’est élevé à 32 000. Les trois quarts des réfugié-es et des déplacé-es internes sont des femmes et des enfants. Les femmes et les filles représentent 49 % de la population des réfugié-es<sup>37</sup>.

Le pourcentage des femmes demandant l’asile dans l’Union Européenne a augmenté significativement, passant de 28 % en 2008 à 34 % en 2012<sup>38</sup>.

La survie des réfugié-es dépend habituellement de la disponibilité de l’assistance qui est fournie par les communautés locales et les organisations internationales. Dans de nombreux cas, les femmes et les filles réfugiées font face à des risques bien particuliers et sont moins à même que les hommes et les garçons d’avoir accès à leurs droits, à cause du rôle qui leur est attribué et de leurs places dans la société. Dans des situations de déplacements, ces risques – et particulièrement les discriminations et les violences sexuelles et fondées sur le genre – peuvent être exacerbés. Les femmes et les filles non accompagnées, les femmes cheffes de famille ou enceintes, les femmes handicapées ou âgées peuvent faire face à des obstacles bien plus importants.

## **L’UNESCO et la question du genre dans les conflits armés**

L’UNESCO a organisé des conférences et des réunions de soutien sur la problématique des femmes lors des conflits armés. Par exemple, le bureau de l’UNESCO à Ramallah a organisé une conférence en décembre 2014 sur le thème « Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction ».

L’UNESCO a donc construit des stratégies en réponse aux situations de post-conflits et de désastres. Cependant, il est temps de réévaluer son rôle dans la promotion des droits des femmes et de l’égalité des genres dans les situations de post-conflits, en se demandant comment les femmes peuvent

<sup>36</sup> Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (ESCAP), *Examen des progrès accomplis depuis Beijing*, 2014

<sup>37</sup> Ibid

<sup>38</sup> EIGE, *Programme d’Action de Beijing : Evaluation des tendances majeurs entre 2007 et 2012, 2013* (en anglais uniquement)

conquérir leur autonomie afin d’assumer un plus grand rôle dans la construction de la paix lors des phases critiques de reconstruction de leurs pays<sup>39</sup>.

### **Programme de l’UNESCO dans la région des Grands Lacs**

#### **Comprendre les liens entre la violence de genre et le VIH/Sida dans les situations de conflits et post-conflits des Grands Lacs ; proposer des formations efficaces pour lutter contre la violence de genre et le VIH (2012-2014)**

Lancé en 2012, ce projet visait à conduire des travaux de recherche pertinents pour la mise en place de politiques, sur la question des liens entre la violence de genre et le VIH/Sida dans la région des Grands Lacs. Il apparaissait en effet nécessaire de combler les vides de la recherche existante et de soutenir les gouvernements dans la mise en œuvre de plans d’action nationaux et de stratégies de prévention de la violence de genre et du VIH/Sida, ainsi que de développer et de renforcer les programmes de prévention grâce à la construction de réseaux universitaires dans la région, et par le biais de formations pour les professionnels de l’UNESCO et des Nations Unies.

---

<sup>39</sup> UNESCO, *Genre, conflits et reconstruction de la paix*, 2011 (en anglais)

## CONCLUSION

La vague de changements entamée par le Programme d'action de Beijing dans le domaine des droits des femmes, ainsi que la conviction de plus en plus prégnante que ces derniers sont des droits humains fondamentaux, ont permis d'aboutir à des progrès notables dans différents domaines. L'éducation est certainement le secteur dans lequel on peut observer les améliorations les plus importantes, notamment en termes de parité entre les genres dans l'éducation primaire et en ce qui concerne les taux de scolarisation des filles dans l'éducation secondaire. Cependant, comme le souligne ce document, les niveaux de violences faites aux femmes demeurent toujours trop élevés, et la situation des femmes lors des conflits armés, tant comme victimes que comme agents du changement, n'a guère évolué. Alors que la communauté internationale dessine les grandes lignes de l'agenda post-2015, elle doit faire de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes sa priorité.

Durant les trois dernières décennies, les problèmes rencontrés par les femmes ont revêtu une importance croissante dans les agendas de développement nationaux et internationaux. En tant que priorité globale pour l'UNESCO depuis 2008, l'égalité des genres continue d'être au cœur de notre travail. Dans le cadre post-2015, l'UNESCO continuera de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres dans tous ses domaines de compétence, en accordant une attention particulière à l'accélération des progrès d'accès à l'éducation pour toutes les filles et les garçons, les femmes et les hommes ; à la réduction des stéréotypes néfastes et à la promotion des représentations positives des modèles féminins dans les sciences, la culture et les médias ; à la défense des droits des femmes, y compris celui de vivre sans craindre la violence ; et à la prise en compte de la situation des femmes les plus marginalisées, comme celles vivant des situations de conflits et de déplacements. Nous insisterons encore davantage sur la nécessité d'inclure les femmes comme partenaires à part entière dans la société et de leur assurer la parité dans les postes de leadership, afin de construire un avenir de paix durable.



